

RAPPORT

L'impact des immigrants temporaires sur le marché de l'emploi au Québec

Mieux comprendre pour mieux agir

Février 2024



à propos

À propos de l'Institut du Québec

L'Institut du Québec est un organisme à but non lucratif qui axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

Le rapport a été préparé par Daye Diallo, Emna Braham et Simon Savard avec la collaboration d'Alain Dubuc, Anthony Migneault et Mya Tazi. Les auteurs aimeraient remercier Anne-Michèle Meggs et Catherine Xhardez pour leurs précieux conseils.

Pour citer ce rapport : IDQ, 2024, Comprendre l'impact des immigrants temporaires sur le marché de l'emploi au Québec: Mieux comprendre pour mieux agir
Image de page couverture : @chevanon
Dépôt légal, premier trimestre 2024
ISBN : 978-2-925426-03-5
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
Bibliothèque et Archives Canada, 2024

table des matières

<u>En bref</u>	<u>04</u>
<u>Introduction</u>	<u>07</u>
1 <u>De plus en plus d'immigrants temporaires au Québec</u>	<u>09</u>
2 <u>Des politiques publiques qui ont favorisé l'arrivée d'immigrants temporaires</u>	<u>13</u>
3 <u>L'impact de l'immigration temporaire sur le marché du travail</u>	<u>19</u>
3.1 Le principal moteur de croissance du bassin de travailleurs	
3.2 L'immigration temporaire : Une solution partielle aux pénuries de main-d'œuvre	
3.3 Pourvoir des postes spécifiques : le cas du PTET	
3.4 Des travailleurs qualifiés : le cas du PMI	
3.5 Passage vers l'immigration permanente : surtout pour les titulaires d'un permis du PMI	
<u>Conclusion : un modèle à repenser</u>	<u>30</u>

en bref

Au Canada comme au Québec, l'essor des immigrants temporaires ne fait pas que modifier en profondeur le visage de l'immigration, il transforme aussi le marché de l'emploi. Ces bouleversements appellent à une réflexion collective sur différentes facettes de l'immigration souvent traitées en silos. À la lumière d'une analyse des dernières données disponibles, nous proposons quelques pistes de réflexion pour élaborer des politiques d'immigration temporaire alignées sur le développement économique à moyen terme et favoriser la création d'emplois de qualité.

- **Mieux anticiper et encadrer l'immigration temporaire :** Comme elle répond à des objectifs qui diffèrent grandement selon le programme d'accès, l'immigration temporaire ne peut être planifiée par des seuils comme c'est le cas pour l'immigration permanente. Le Québec peut mieux anticiper et encadrer les mouvements migratoires surtout qu'ils résultent en grande partie de mesures mises en place par les gouvernements fédéral et provincial.
- **Mieux arrimer les politiques d'immigration permanente et temporaire :** Il est essentiel, à chaque étape de la réflexion sur les seuils permanents, d'intégrer une analyse des données sur les volumes, la croissance, les caractéristiques et la composition de l'immigration temporaire.
- **Mieux arrimer les profils des immigrants temporaires avec les secteurs stratégiques du Québec :** Un meilleur arrimage devrait être effectué entre les programmes d'immigration temporaire et les secteurs d'emplois jugés plus stratégiques pour le Québec, notamment les domaines de la santé et de la construction, pour lesquels les besoins sont actuellement criants.
- **Améliorer les données sur les immigrants temporaires :** Les renseignements administratifs collectés dans le cadre du processus d'immigration et les données détenues par l'Agence du revenu du Canada pourraient être mis à profit par les instituts statistiques, ce qui permettrait de disposer d'informations plus complètes et plus actuelles sur la réalité des immigrants temporaires et ce, sur une base régulière.

Bond de l'immigration temporaire au Québec

- L'immigration s'est accrue au Québec, mais elle s'est surtout transformée. Alors que dans le passé, les nouveaux arrivants étaient presque exclusivement des immigrants permanents, le nombre d'immigrants temporaires accueillis au Québec en 2023 était nettement plus élevé que celui des nouveaux résidents permanents.
- Depuis 2015, le nombre d'immigrants temporaires augmente rapidement au Québec, mais il a fait un bond encore plus important en 2023. Alors qu'au dernier trimestre de 2022, on comptait 360 936 immigrants temporaires, leur nombre atteignait 528 034 à la même période en 2023.
- Contrairement à l'accueil des immigrants permanents, l'arrivée des résidents temporaires n'est pas soumise à des seuils. Leur sélection n'est pas non plus déterminée par des critères uniformes : ils sont soit préalablement admis par un collège ou une université, invités par un employeur québécois – et ce, de plus en plus –, ou arrivés au pays pour y demander l'asile.
- Le Québec ne fait pas figure d'exception au sein du Canada en matière d'accueil des immigrants temporaires. Si la province a accueilli l'équivalent de 1,8 % de sa population en nouveaux immigrants temporaires en 2023, ce pourcentage correspondait à 1,9 % pour l'ensemble du Canada.

Davantage d'immigrants temporaires qui travaillent

- Le nombre de détenteurs de permis de travail temporaire est passé de 43 770 en 2015 et à 167 435 en 2023.
- Ces immigrants séjournent au Québec par le biais de deux programmes distincts : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui permet à des employeurs de faire venir un travailleur pour combler un poste vacant ou encore le Programme de mobilité internationale (PMI) qui regroupe sous un même chapeau différents mécanismes d'accueil d'immigrants temporaires dont, par exemple, les diplômés étrangers ou les conjoints d'étudiants ou de travailleurs temporaires.
- À ces travailleurs temporaires s'ajoutent les demandeurs d'asile qui peuvent accéder à un permis de travail pour raisons humanitaires le temps que leur demande à titre de réfugié soit étudiée. Ce type de permis a connu une croissance considérable en 2023.
- Bien que les 117 745 détenteurs d'un permis d'études s'établissent d'abord au pays pour y compléter leur scolarité, il leur est aussi permis, pour la plupart, de travailler au cours de leurs études.

Des politiques publiques qui ont favorisé l'arrivée d'immigrants temporaires

- Le resserrement du marché du travail qui touche le Québec –et qui s'est accentué au cours de la pandémie– a contraint de nombreux employeurs à faire davantage appel à des travailleurs étrangers.
- De plus, la hausse du nombre d'étudiants étrangers au Québec a un double effet sur le nombre d'immigrants temporaires, car ils sont aussi de plus en plus nombreux à rester au pays et à obtenir un permis de travail après leurs études.
- Mais au-delà des défis rencontrés par les employeurs et les établissements d'enseignement, plusieurs politiques publiques mises de l'avant par les gouvernements du Québec et du Canada ont aussi favorisé l'arrivée de ces immigrants temporaires.
- Depuis 2015, la mise en place du Programme de mobilité internationale (PMI) a facilité la venue de travailleurs temporaires admis au pays sans qu'ils ne soient au préalable invités par un employeur. De plus, à partir de 2022, on observe une accélération des assouplissements réglementaires – tant au fédéral qu'à la demande du provincial – pour l'octroi et le renouvellement de permis temporaires.

L'immigration, un moteur de croissance pour le bassin de travailleurs

- Entre 2015 et 2023, la croissance du bassin de travailleurs potentiels a entièrement reposé sur l'immigration permanente et temporaire. Mais le bond de l'immigration temporaire en 2023 a changé la donne. La population active s'est accrue de 100 000, contrastant avec une moyenne annuelle de 39 000 personnes observée entre 2015 et 2022.
- L'immigration allège certaines pressions sur le marché de l'emploi en cette période charnière où de nombreux baby-boomers prennent leur retraite. Au Québec, 86 personnes âgées de 20 à 29 ans intègrent le marché du travail pour chaque 100 personnes âgées de 60 à 69 ans qui le quittent.
- Toutefois, une offre trop importante de travailleurs étrangers temporaires pourrait aussi avoir pour effet de freiner les investissements en technologies et machineries nécessaires à l'amélioration de la productivité au Québec, et ainsi maintenir la demande en travailleurs à des niveaux élevés.

Une solution partielle aux pénuries de main-d'œuvre

- Trois des secteurs qui enregistrent le plus grand nombre de postes vacants au Québec emploient une part importante d'immigrants temporaires : la fabrication (16 %), le commerce de gros et de détail (12 %) et l'hébergement et de la restauration (9 %).
- La présence plus importante de travailleurs étrangers dans ces secteurs s'explique en grande partie par les besoins des employeurs. Cependant, elle est également attribuable aux assouplissements mis en place au cours des dernières années, notamment pour attirer davantage de travailleurs dans ces secteurs par le biais du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).
- En revanche, les immigrants temporaires sont sous-représentés dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale alors que les difficultés de recrutement se font davantage sentir que dans les autres secteurs depuis le ralentissement économique de 2023.
- L'immigration temporaire est sous-utilisée pour contrer la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. En 2023, bien que les immigrants temporaires constituaient 3 % de l'ensemble des travailleurs au Québec, leur présence dans le secteur de la construction était trois fois moindre. Une situation qui ne s'observe pas en Ontario.

Peu de détenteurs de permis de travail invités par un employeur

- Au 31 décembre 2023, au Québec, seulement 59 820 immigrants temporaires détenaient un permis de travail émis par le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ce programme permet aux entreprises de recruter des travailleurs à l'étranger pour combler des postes qu'elles ne parviennent pas à pourvoir à l'échelle locale.
- Le nombre de travailleurs temporaires entrés au pays par le biais du PTET s'est accru plus rapidement que ceux issus de toutes les autres catégories de permis accordant le droit de travailler temporairement au Québec. Dans les faits, il est huit fois plus élevé qu'en 2015.
- Comme par le passé, environ le quart (23 %) des permis octroyés par le PTET en 2023 étaient attribués aux ouvriers du secteur de l'agriculture. Soulignons cependant que le secteur manufacturier et celui des technologies de l'information recrutent de plus en plus par le biais de ce programme.
- Le recours au PTET reste toutefois marginal dans le secteur de la santé bien que les besoins soient grandissants. Ainsi, alors qu'aucun permis n'avait été délivré en 2015 pour des postes d'aides-infirmiers, d'aides-soignants ou de préposés aux bénéficiaires, on en comptait à peine à 1 225 en 2023.

Le principal programme d'immigration temporaire, un passage vers la résidence permanente

- Avec 107 615 détenteurs de permis, le Programme de mobilité internationale (PMI) est le plus important canal d'immigration pour les travailleurs temporaires au Québec. Or, ce programme ne vise pas spécifiquement à combler des postes vacants.
- En 2023, près de la moitié (41 500) des bénéficiaires du PMI étaient des diplômés de collèges et d'universités québécoises qui ont choisi de prolonger leur séjour et ce, sans qu'ils ne soient soumis à un mécanisme qui permettrait de valider si leur profil correspond bien aux besoins du marché de l'emploi.
- Toutefois, comme la grande majorité de ces immigrants temporaires sont très qualifiés, ils représentent donc des candidats privilégiés pour l'immigration permanente. D'une part, ils ont été formés aux standards anticipés par les entreprises québécoises. D'autre part, comme ils sont établis au Québec depuis un certain temps, ils se sont déjà constitué un réseau et ont acquis l'expérience nécessaire pour bien s'intégrer.
- Ainsi, de nombreux travailleurs issus du PMI contribuent à élever le niveau de compétences de la main-d'œuvre et permettent au Québec d'avoir accès à des talents de pointe dans un marché concurrentiel et mondialisé.

introduction

Une hausse de l'immigration temporaire qui soulève des inquiétudes

Depuis quelques années, le nombre de nouveaux immigrants temporaires a augmenté de façon très marquée au Québec. Ces immigrants forment un groupe hétérogène. Certains s'installent au Québec pour quelques mois, d'autres pour plusieurs années, mais la plupart repartent. Ces immigrants temporaires sont des personnes qui étudient ou ont étudié et intégré par la suite le marché de l'emploi, des travailleurs recrutés par des employeurs québécois, d'autres attirés par des opportunités au Québec, ou encore des demandeurs d'asile à la recherche du statut de réfugié au Canada. S'ils ne viennent pas tous pour travailler au pays, ils sont nombreux à occuper un emploi à un moment ou à un autre de leur parcours.

Ce boom démographique soulève de nombreuses questions dans les débats publics. Le Québec peut-il loger adéquatement ces nouveaux résidents ? Comment s'assurer que les Québécois – anciens et nouveaux – continuent d'avoir accès aux services publics auxquels ils ont droit ? Cet afflux contribue-t-il à la création de richesse du Québec ou réduit-il le revenu par habitant ?

Au-delà de ces inquiétudes, cette hausse rapide du nombre d'immigrants accueillis sur une courte période laisse l'impression d'un certain manque de contrôle et semble avoir contribué à un changement de la perception des Québécois, mais aussi des Canadiens face à l'immigration.

Cette impression a pu être exacerbée par l'étonnement des deux paliers gouvernementaux face aux données publiées à l'automne 2023 par Statistique Canada. Selon une nouvelle méthode d'analyse, l'immigration temporaire s'est accrue de 46 % en un an, pour un total de 528 034 personnes installées au Québec et de plus de 2,5 millions au Canada.

Face aux inquiétudes que soulève la hausse de l'immigration temporaire, le gouvernement fédéral et québécois ont annoncé depuis le début de l'année plusieurs mesures visant à resserrer les conditions d'accès à la résidence temporaire, ou même imposer des seuils dans certaines catégories telles que les étudiants étrangers. Un renversement d'attitude plus remarquable de la part du fédéral qui misait depuis des années sur un fort accroissement de l'immigration sous toutes ses formes.

Immigration temporaire : un changement de cap s'annonce

Ce resserrement annoncé constituerait un important virage. En effet, au cours des dernières années, nous avons assisté à un changement de paradigme en matière de politiques d'immigration, marqué par un déplacement de l'immigration permanente vers l'immigration temporaire. Ce déplacement est plus visible au Québec, où les seuils d'immigration permanente n'ont à peu près pas bougé depuis 2018, alors que l'immigration temporaire a grimpé en flèche.

Or, l'immigration temporaire, et plus spécifiquement les programmes qui visent la venue de travailleurs comportent plusieurs avantages. Dans certains cas, ils offrent la possibilité de sélectionner des travailleurs pour des postes que les entreprises ne parviennent pas à pourvoir sur la scène locale. Ils permettent aussi, du moins en théorie, de s'harmoniser aux cycles économiques, puisque les travailleurs temporaires devraient, en principe, se faire plus nombreux lorsqu'il y a des emplois disponibles. Enfin, ces programmes sont l'occasion pour ces travailleurs de découvrir le Québec et ses régions, une porte d'entrée vers la décision ultérieure de s'y installer de manière permanente.

Cependant, l'évolution de l'immigration temporaire ne s'est pas nécessairement déroulée en fonction de ces objectifs précis, mais plutôt au fil d'un cumul de mesures qui donnent aujourd'hui des résultats mitigés.

Des impacts sur l'immigration permanente

Les enjeux de l'immigration permanente et ceux de l'immigration temporaire sont intimement liés. De plus en plus, les personnes qui s'installent de manière permanente sont venues d'abord au pays pour y étudier ou y travailler temporairement.

Les volumes, la croissance, les caractéristiques et la composition de l'immigration temporaire ont une incidence directe sur les demandes de résidence permanente. À l'inverse, les modifications dans les politiques d'immigration permanente affecteront également l'attraction d'immigrants temporaires qui arrivent au Québec dans la perspective de s'y établir.

Or, actuellement, les politiques d'immigration sont encore bel et bien considérées en silos. Ainsi, l'exercice de consultation sur l'immigration amorcé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en 2023 ne portait que sur les seuils d'immigration permanente. À la suite de ces consultations, le MIFI a annoncé un gel des seuils alors même que de nombreux acteurs, dont l'Institut du Québec, recommandaient plutôt d'aligner les politiques d'immigration temporaire et permanente afin d'éviter les goulots d'étranglement qui mènent à des défis importants pour l'obtention de la résidence permanente. Seule exception : le Programme de l'expérience québécoise qui permet aux étudiants étrangers de programmes francophones d'obtenir leur résidence permanente ne sera désormais plus soumis aux seuils.

Un boom démographique en temps de ralentissement

Dans la dernière année, la plus forte croissance de l'immigration temporaire a coïncidé avec un ralentissement économique au Québec. Cette déconnexion entre l'immigration temporaire et le contexte économique peut soulever des questionnements de deux ordres. Tout d'abord, quel sera l'impact de cet afflux, à un moment où les besoins du marché du travail sont moins pressants ? Notons qu'entre janvier 2023 et janvier 2024, le taux de chômage au Québec est passé de 4,0 % à 4,5 %.

D'autre part, y a-t-il un risque économique à faire venir des travailleurs alors que les opportunités d'emplois se font plus rares ? Dans les mois à venir, une attention particulière devrait donc être portée à l'intégration des travailleurs immigrants au marché du travail, car ils font partie des groupes les plus touchés lorsque les conditions se détériorent. D'où l'importance de mieux comprendre l'immigration temporaire, et tout particulièrement ses effets sur le marché du travail.

01

DE PLUS EN PLUS D'IMMIGRANTS TEMPORAIRES AU QUÉBEC

ce qu'il faut retenir

- **Croissance rapide de l'immigration temporaire** : Au Québec, la population totale d'immigrants temporaires est passée de 360 936 au dernier trimestre de 2022 à 528 034 à la même période en 2023, marquant une croissance de 46 % en seulement un an.
- **Un nombre d'admissions au statut d'immigrants permanents qui demeure stable au Québec** : Le nombre d'immigrants permanents admis chaque année s'est maintenu autour de 50 000 personnes depuis 2018 en raison des seuils établis par le gouvernement du Québec.
- **Le Québec ne fait pas exception au sein du Canada** : Si le Québec a accueilli l'équivalent de 1,8 % de sa population en nouveaux immigrants temporaires en 2023, ce nombre s'élevait à 1,9 % pour l'ensemble du Canada, soit sensiblement la même proportion.
- **Plus de détenteurs de permis de travail** : Le nombre de permis de travail hors situation humanitaire a pratiquement quadruplé depuis 2015. Il excède désormais celui des permis d'études. Ainsi, le nombre de détenteurs de permis de travail temporaire est passé de 43 770 en 2015 et à 167 435 en 2023.
- **Travailleurs temporaires au Québec** : Ces travailleurs sont principalement issus de deux programmes : le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) dont le nombre se chiffrait à 59 820 détenteurs de permis au 31 décembre 2023, et le Programme de mobilité internationale (PMI), qui en comptait 107 615. Cette distinction met en lumière la diversité et l'ampleur des initiatives destinées à répondre aux besoins spécifiques de main-d'œuvre au Québec.
- **Étudiants étrangers et demandeurs d'asile** : En parallèle, le Québec accueille également un grand nombre d'étudiants étrangers (117 745), et de demandeurs d'asile, qui peuvent aussi obtenir un permis de travail. Le nombre de permis de travail pour des raisons humanitaires octroyés à des demandeurs d'asile a, par ailleurs, explosé.
- **Assouplissements réglementaires et influence du marché du travail** : Le resserrement du marché de l'emploi, accentué par la pandémie venue amplifier les pénuries, a accru l'admission de travailleurs étrangers. Les assouplissements réglementaires en 2022 ont facilité l'arrivée et le renouvellement des permis temporaires.

Une immigration temporaire en augmentation et en transformation

Plus d'un demi-million de personnes vivent au Québec avec un statut temporaire

Au dernier trimestre de 2023, 528 034 personnes vivaient au Québec avec un statut temporaire, tandis qu'elles étaient 360 936 à la même période en 2022. Ces estimations publiées par Statistique Canada pour la première fois en 2023 ont créé la surprise, car elles étaient plus élevées que ce que suggéraient les précédentes estimations de Statistique Canada colligées par l'Institut de la statistique du Québec.

Pourtant, une telle information n'aurait pas dû surprendre. Les flux d'immigrants temporaires sont non seulement demeurés positifs mais ils se sont aussi accru de manière importante au cours des dernières années. Il était donc prévisible que le stock de permis détenus, qui correspond au nombre de personnes au statut temporaire vivant au Québec, augmente lui aussi.

Ainsi, l'analyse des soldes migratoires des résidents temporaires (différence entre arrivées et départs) révèle une croissance remarquable, passant de 3 631 en 2015 à 94 016 en 2022 (graphique 1). À l'inverse de l'immigration permanente, qui est limitée par un seuil annuel de 50 000 personnes, l'accueil des immigrants temporaires n'est soumis à aucune restriction quantitative. Cette évolution marque un changement significatif dans le paysage migratoire, où le nombre de nouveaux immigrants temporaires excède désormais celui des immigrants permanents s'établissant au Québec au cours d'une même année.

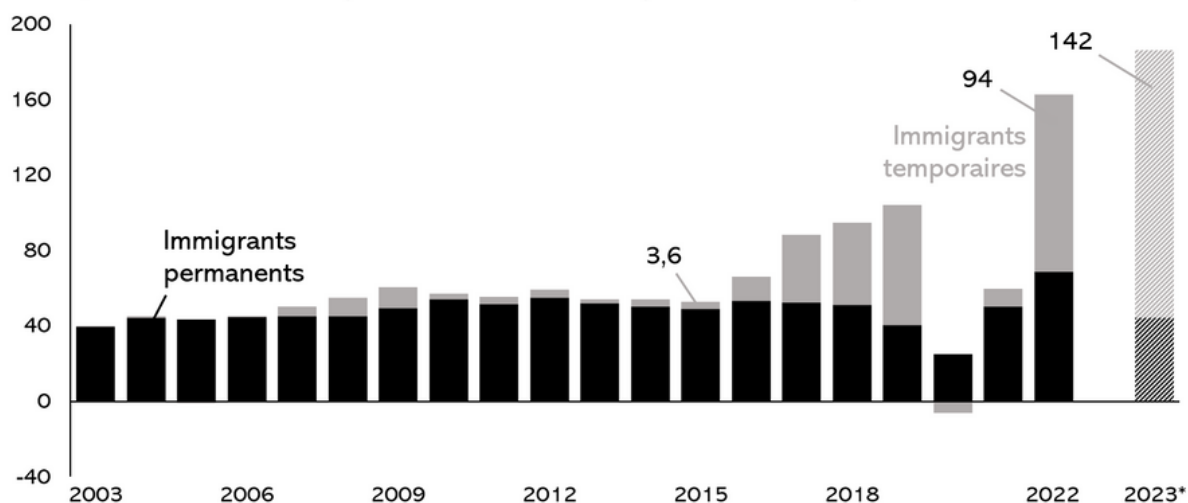
Cette croissance s'est accélérée en 2023. Pour les trois premiers trimestres de 2023, le solde des immigrants temporaires s'est élevé à 142 031, en comparaison de 94 016 pour l'ensemble de l'année 2022.

graphique

01

Solde des migrations internationales au Québec

Milliers, au 31 décembre de chaque année et cumul des trois premiers trimestres pour 2023



Note : les données pour 2023 sont disponibles uniquement jusqu'au 3^e trimestre.

Source : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, tableau 17-10-0040-01

Si le nombre de permis de travail temporaire a augmenté dans toutes les catégories au cours des dernières années, on note également un changement dans la composition des immigrants temporaires.

Alors que les étudiants étrangers constituaient auparavant le plus grand groupe d'immigrants temporaires, la croissance rapide, depuis 2015, du nombre d'immigrants temporaires autorisés à travailler a fait en sorte que ces derniers dominent désormais ce classement (graphique 2).

Les titulaires de permis issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI) ont connu une hausse significative entre 2015 et 2023. Au 31 décembre 2023, leur nombre avait atteint 59 820 pour le PTET et 107 615 pour le PMI, totalisant 167 435 personnes au Québec.

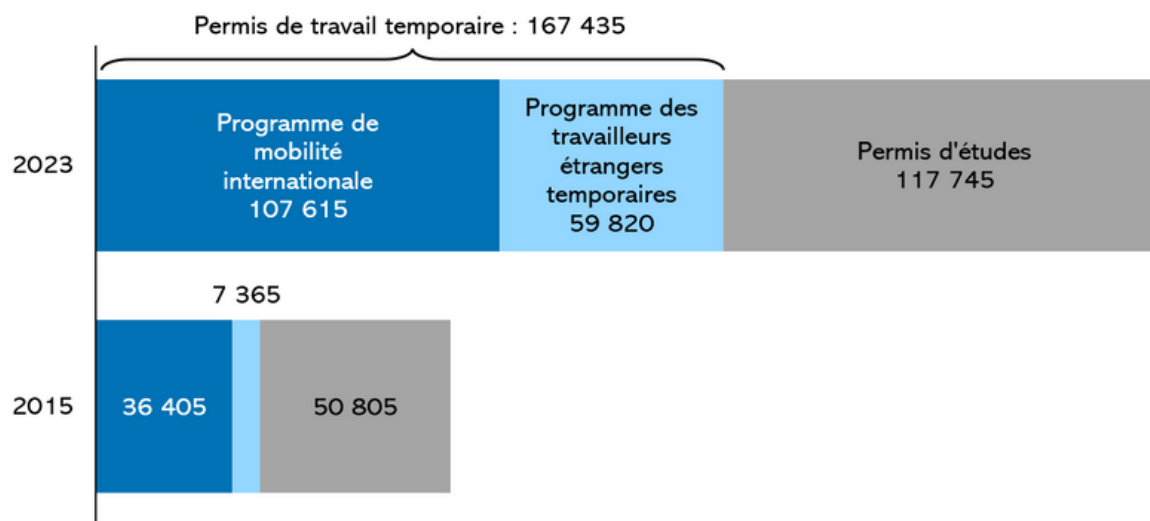
Parmi ces travailleurs, les titulaires de permis du PTET ont connu la croissance la plus rapide. Ce programme permet à un employeur de faire venir un travailleur étranger pour un poste qu'il n'arrive pas à pourvoir localement. Leur nombre est huit fois plus élevé qu'en 2015.

graphique

02

Permis temporaires de travail et d'études détenus au Québec selon le programme

Au 31 décembre de chaque année



Source : IRCC

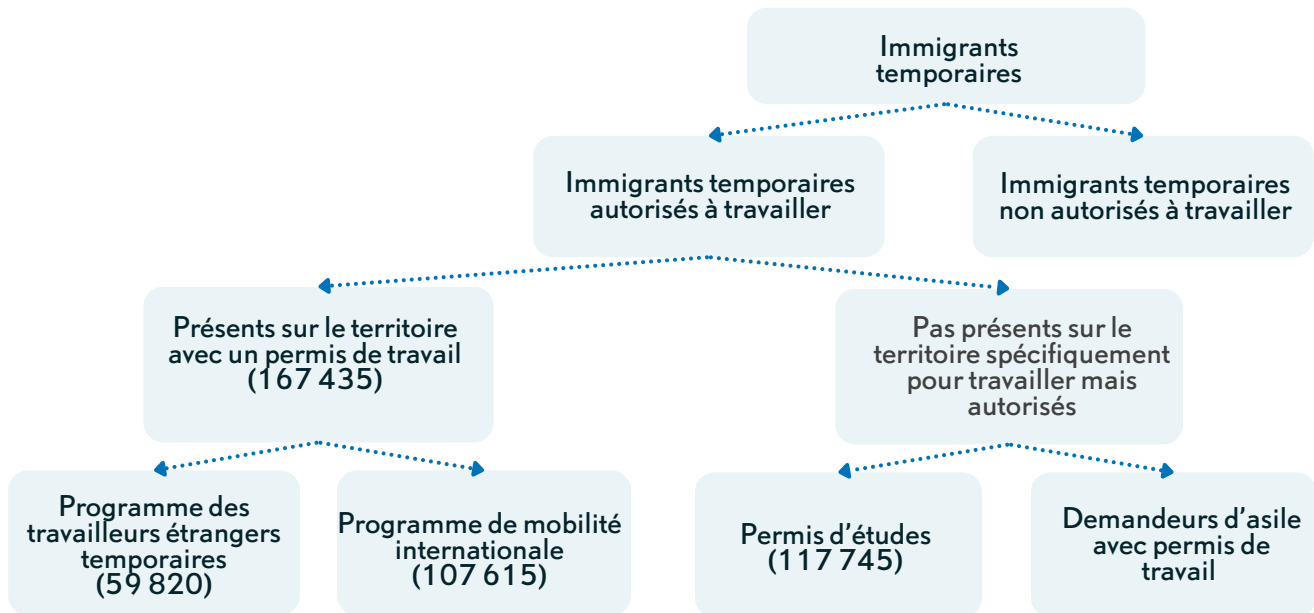
À ces immigrants venus spécifiquement pour travailler s'ajoutent les demandeurs d'asile qui ont obtenu un permis de travail pour raisons humanitaires, dans l'attente qu'on étudie leur statut de réfugié. À ce chapitre, comme les données disponibles pour les demandeurs d'asile autorisés à travailler ne portent que sur le cumul des permis émis pour l'ensemble de chaque année civile (qu'ils soient valides ou pas), nous n'avons pu, faute de données comparatives, les intégrer au graphique 2. Ce nombre s'est considérablement accru, passant de 3 995 en 2015 à 59 095 en 2023, soit 15 fois plus élevé.

La figure 1 permet de visualiser la logique et la complexité de l'immigration temporaire au Québec. Tout d'abord, elle nous apprend que la grande majorité des résidents non permanents sont autorisés à travailler. Elle révèle aussi que sur les 167 435 personnes établies spécifiquement pour travailler (la partie gauche de la figure), 59 820 ont obtenu leur permis par le biais du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et 107 615 par le Programme de mobilité internationale (PMI). À droite de la figure, on retrouve les deux catégories d'immigrants temporaires pour qui le motif premier d'entrée au pays n'était pas d'occuper un emploi, soit les étudiants étrangers, dont la majeure partie sont en droit de travailler pendant leurs études (117 745), ainsi que les demandeurs d'asile, qui peuvent aussi solliciter un permis de travail.

figure

01

Immigrants temporaires selon le type de permis détenu au Québec



Source : IRCC

Québec, Canada : Une immigration temporaire en hausse, mais une présence plus marquée des demandeurs d'asile au Québec

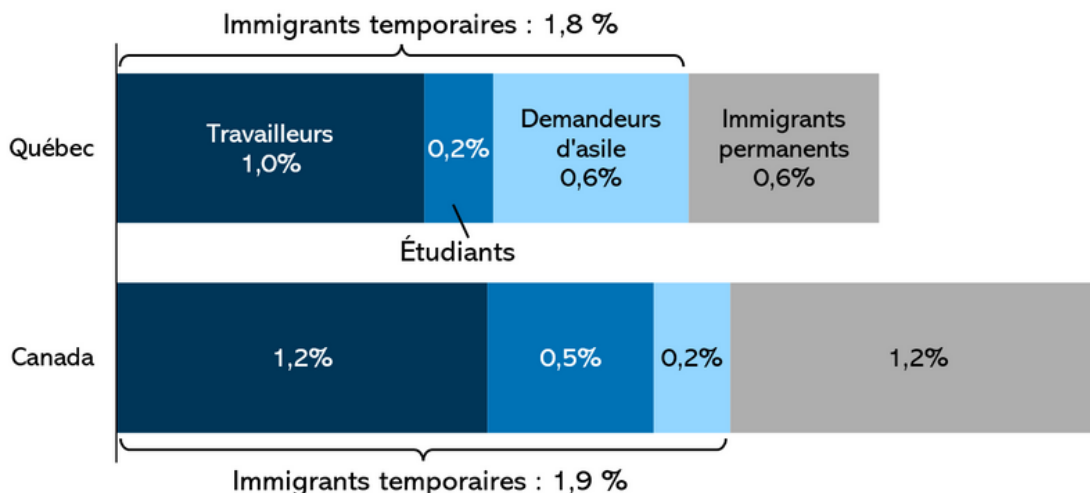
Au cours des dernières années, le Québec n'a pas été la seule province au pays à devoir conjuguer avec l'arrivée d'un nombre plus important d'immigrants temporaires que d'immigrants permanents. L'ensemble du Canada est touché par cette réalité. À ce chapitre, le Québec accueille un pourcentage plus faible d'immigrants temporaires et permanents par rapport à sa population que le Canada dans son ensemble (graphique 3). L'arrivée de travailleurs et d'étudiants étrangers est plus importante au Canada. Toutefois, le Québec se distingue par un plus fort recours à des travailleurs issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) que le reste du Canada et il reçoit davantage de demandeurs d'asile en proportion de sa population. En bref, si on additionne les trois catégories (travailleurs, étudiants et demandeurs d'asile), le Québec a accueilli l'équivalent de 1,8 % de sa population en nouveaux immigrants temporaires en 2023, contre 1,9 % pour l'ensemble du Canada.

graphique

03

Nouveaux immigrants permanents et temporaires en pourcentage de la population

Pourcentage de la population totale, nouveaux immigrants permanents en 2023 et nouveaux immigrants temporaires entre le quatrième trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2023



Sources : IRCC et Statistique Canada, tableaux 17-10-0121-01 et 17-10-0009-01

DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI ONT FAVORISÉ L'ARRIVÉE D'IMMIGRANTS TEMPORAIRES

ce qu'il faut retenir

- **Multiples facteurs de croissance** : La hausse du nombre d'immigrants temporaires au Québec est due à des facteurs économiques et démographiques, qui accentuent le besoin en travailleurs temporaires pour combler les pénuries de main-d'œuvre.
- **Attraction d'étudiants étrangers** : Les établissements d'enseignement québécois recrutent activement des étudiants à l'international avec l'aval du gouvernement du Québec, ce qui contribue à la diversité et au financement des institutions tout en palliant la baisse des inscriptions locales.
- **Assouplissements réglementaires** : Mais surtout, depuis quelques années, les politiques du Canada et du Québec ont simplifié les conditions de séjour pour les travailleurs et les étudiants temporaires, encourageant ainsi leur arrivée et leur rétention.
- **Influence géopolitique** : Les changements dans les politiques migratoires internationales, notamment aux États-Unis, et les conflits mondiaux ont engendré une hausse des demandes d'asile au Québec. Cette croissance s'explique également par des enjeux de contrôle aux frontières canadiennes.

L'augmentation du nombre d'immigrants temporaires s'explique par une multiplicité de facteurs interreliés

Les travailleurs temporaires appelés en renfort face aux pénuries de main-d'œuvre

Au cours de la dernière décennie, le dynamisme de l'économie québécoise a entraîné une augmentation des besoins en main-d'œuvre. En parallèle, le vieillissement de la population a réduit l'offre de travailleurs et provoqué un resserrement du marché du travail, et même des pénuries. Au cours de cette même période, les seuils d'immigration permanente n'ont pas augmenté, alors qu'il s'agit du principal moteur de croissance démographique pour le Québec.

Sans amélioration notable de la productivité dans les entreprises québécoises, les besoins de personnel dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre ont exercé une pression supplémentaire sur le marché du travail, notamment pour les emplois les moins qualifiés, c'est-à-dire ceux qui ne requièrent aucun diplôme. La pandémie est venue exacerber ces difficultés de recrutement avec le déplacement de travailleurs des secteurs moins bien rémunérés vers les secteurs mieux rémunérés.

Les employeurs ont ainsi été de plus en plus nombreux à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère et dans bien des cas, les ressources auxquelles ils avaient accès provenaient des programmes d'immigration temporaire.

Les établissements d'enseignement postsecondaire comptent de plus en plus sur les étudiants étrangers

Le nombre d'étudiants étrangers au Québec a augmenté rapidement au cours des dernières années. Face à la baisse des inscriptions des personnes nées au Canada, les universités, cégeps et collèges privés ont multiplié leurs efforts pour attirer des étudiants étrangers. Cela leur permet dans certains cas de bonifier leur financement, ou encore de maintenir l'offre de formation lorsque les cohortes deviennent trop petites. Or, l'arrivée d'étudiants étrangers a un double effet sur le nombre d'immigrants temporaires, car ils sont aussi de plus en plus nombreux à rester au pays et à obtenir un permis de travail après leurs études. Les conditions de renouvellement de ce permis de travail postdiplôme ont aussi été temporairement assouplies au cours des dernières années par les autorités fédérales.

Des politiques publiques qui ont facilité l'accès à l'immigration temporaire

En 2014, le gouvernement fédéral a entamé une réforme ayant mené à une réorganisation des programmes d'immigration temporaire qui permettent aux citoyens étrangers de travailler au Canada. Cette démarche a mené à la cohabitation de deux programmes distincts : le Programme de mobilité internationale (PMI) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Pour apporter des solutions à la pénurie de main-d'œuvre qui sévit au pays, les gouvernements ont multiplié les assouplissements administratifs et les modifications réglementaires pour accueillir, autoriser à travailler et retenir les immigrants temporaires. On a alors assisté, surtout depuis 2022, à une multiplication de ces mesures. Par exemple, en mai 2022 un nouveau programme, le PMI+, a été créé pour permettre à des personnes en attente de leur résidence permanente de venir travailler au Québec avec un statut temporaire (figure 2).

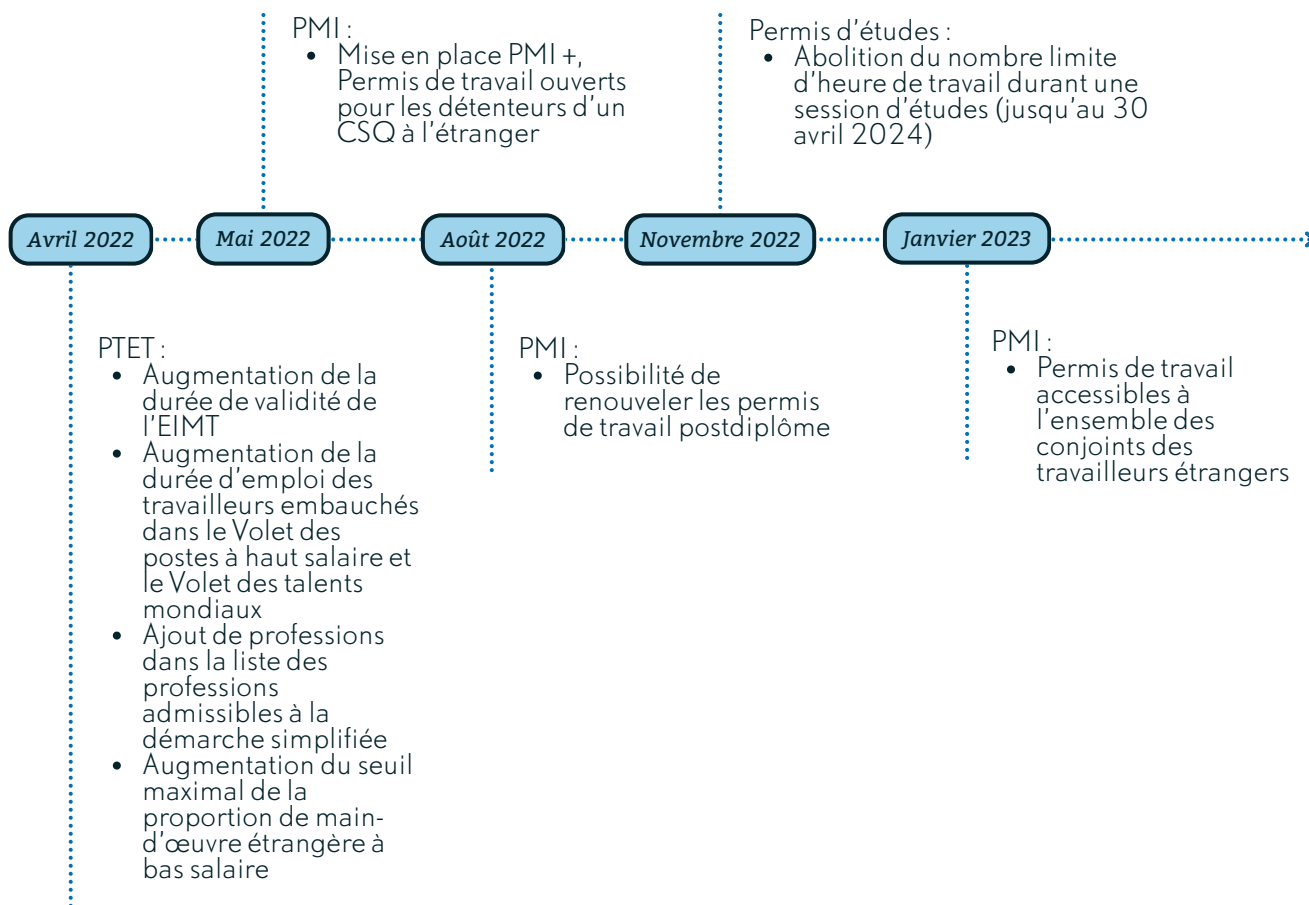
Ces mesures ont soulagé certaines tensions sur le marché du travail. Cependant, ces décisions semblent avoir été prises sans qu'une planification rigoureuse et une analyse complète de leurs effets à moyen et long terme ne soient réellement effectuées. Compte tenu des vases communicants entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente, tout changement apporté à l'un de ces programmes devrait commander des analyses d'impact sur les autres programmes.

Les gouvernements fédéral et provincial ont en outre investi pour attirer et retenir les travailleurs temporaires (recrutement, promotion, etc.). Ces initiatives gouvernementales ont incité plusieurs entreprises à recourir à l'immigration temporaire. Ainsi, pour la période 2022-2023, ce sont 1 566 entreprises québécoises qui ont bénéficié des services d'accompagnement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour leur recrutement à l'international.

figure

02

Quelques assouplissements récents en lien avec l'immigration temporaire



Source : IRCC

Des facteurs géopolitiques suscitent l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile

Les dernières années ont été marquées par l'arrivée d'un nombre important de demandeurs d'asile au Canada. Cette hausse est attribuable à divers facteurs géopolitiques, notamment les politiques migratoires plus restrictives mises en place aux États-Unis. Cette croissance s'explique également par des enjeux de contrôle aux frontières canadiennes.

L'afflux de ces nouveaux immigrants temporaires est particulièrement marqué au Québec, qui accueillait en 2023, – donc même après la fermeture du chemin Roxham –, 46 % de tous les demandeurs d'asile au pays. À ces demandes d'asile s'ajoutent des permis de travail supplémentaires spéciaux (103 585 à l'échelle canadienne) délivrés en 2023 pour permettre à des Ukrainiens affectés par la guerre contre la Russie d'entrer au Canada.

Cette tendance à la hausse des demandeurs d'asile est-elle appelée à se maintenir ? Ce sont surtout les mesures mises en place par Ottawa en matière de contrôle aux frontières, d'accords internationaux et de partage de responsabilités à l'échelle de la fédération qui influenceront son évolution. Deux enjeux relèvent toutefois d'arbitrages politiques où les provinces pourraient avoir leur mot à dire, soit la répartition de ces demandeurs sur le territoire et le financement de leur prise en charge.

À la lumière de cette analyse, un constat s'impose : ce ne sont donc pas uniquement des dynamiques de marché du travail qui ont occasionné l'augmentation rapide de l'immigration temporaire, mais également les politiques mises en place tant par Québec que par Ottawa. Par ailleurs, bien que ces permis soient délivrés par le gouvernement fédéral, il faut aussi savoir que les étudiants étrangers et un certain nombre de travailleurs étrangers temporaires qui s'établissent au Québec, notamment ceux issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), doivent au préalable être acceptés par les autorités provinciales à travers un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

Malgré le ralentissement économique constaté en 2023, le recours à la main-d'œuvre étrangère pourrait se poursuivre puisque des pénuries de main-d'œuvre sectorielles perdureront. En outre, l'observation d'une diminution des inscriptions d'étudiants locaux dans plusieurs programmes d'enseignement supérieur ces dernières années incite à recruter davantage d'étudiants internationaux. Parmi eux, un certain nombre choisira de demeurer et de travailler au Québec après avoir décroché leur diplôme. Finalement, les grandes tensions géopolitiques mondiales actuelles entraînent une hausse du nombre de demandeurs d'asile au Canada. Ces personnes peuvent aussi demander un permis de travail durant la période d'analyse de leur statut de réfugié.

QUI SONT LES IMMIGRANTS TEMPORAIRES ?

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

Description

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été créé pour combler des besoins spécifiques d'un employeur en embauchant de la main-d'œuvre étrangère. Pour ce faire, il doit démontrer que l'emploi ne peut être pourvu par des ressources locales. Le programme comprend les volets administratifs suivants : talents mondiaux, postes à haut salaire, postes à bas salaires et travailleurs temporaires.

Comme l'ensemble des programmes d'immigration temporaire, le PTET n'est pas soumis à un seuil maximal d'acceptation. Tous les détenteurs d'un permis du PTET sont liés à leur employeur, c'est-à-dire que leur permis de travail ne les autorise à travailler que pour l'employeur qui a fait la demande initiale.

Rappelons que la présence de ces travailleurs est, comme le décrit leur statut, de nature temporaire. En règle générale, les permis sont émis pour une période de deux ans et renouvelables. On assiste donc à un mouvement d'entrées et de sorties et à un renouvellement des effectifs. Plusieurs d'entre eux, surtout dans le secteur agricole, ne passent qu'une partie de l'année au Québec et retournent dans leurs pays quand leurs services ne sont plus requis.

Fonctionnement

Au sein de ce programme, l'employeur sélectionne un travailleur étranger et doit présenter une demande d'EIMT simultanément à Emploi et Développement social Canada (EDSC) et au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). L'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) permet de s'assurer qu'aucun travailleur canadien ou résident permanent n'est disponible pour faire le travail.

Le travailleur étranger a la responsabilité de présenter une demande de sélection temporaire qui permettra au MIFI de déterminer s'il répond aux exigences de l'emploi offert ainsi qu'aux conditions d'accès à la profession, pour obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Ensuite, il pourra déposer une demande de permis de travail temporaire au PTET, relevant du gouvernement fédéral. Ainsi, l'octroi des permis dans le cadre du PTET relève des deux paliers de gouvernement.

figure

03

Procédure d'attribution des permis par le PTET

Sélection temporaire du travailleur étranger par l'employeur

Évaluation de l'impact sur le marché du travail

Certificat d'acceptation du Québec

Permis du PTET

Source : IRCC et MIFI

QUI SONT LES IMMIGRANTS TEMPORAIRES ?

Programme de mobilité internationale (PMI)

Description

Mis en place en 2015, le Programme de mobilité internationale (PMI) regroupe sous un même chapeau différents mécanismes d'accueil d'immigrants temporaires. Dans bien des cas, les emplois ne sont pas soumis à une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).

Les détenteurs de permis du PMI peuvent donc présenter des profils très diversifiés : du diplômé étranger qui cherche un premier emploi au travailleur expérimenté d'un organisme international, en passant par le conjoint d'un détenteur d'un permis du PTET. Dans tous ces cas, le gouvernement du Québec n'est pas sollicité pour l'obtention d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Toutefois, pour les permis de travail postdiplôme, le Québec a pu jouer un rôle indirect à l'arrivée, au moment où il a accordé un CAQ à l'étudiant ainsi qu'en désignant les établissements d'enseignement pour lesquels les diplômés peuvent postuler pour un permis de travail.

Fonctionnement

Deux parcours permettent d'accueillir des travailleurs étrangers dans le cadre du PMI. Le premier s'articule autour des besoins des employeurs, qui peuvent sélectionner et recruter des travailleurs étrangers en vertu de programmes distincts. Le second repose sur la démarche des demandeurs eux-mêmes, qui choisissent de devenir des travailleurs temporaires, essentiellement des étudiants étrangers qui souhaitent rester au Québec pour y travailler après leurs études.

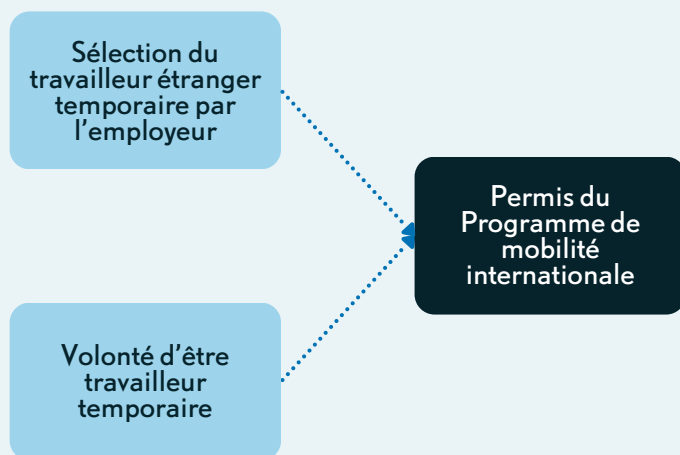
Dans le premier parcours, l'employeur sélectionne un travailleur étranger temporaire sans devoir présenter une demande d'EIMT. Sa venue doit toutefois procurer un avantage concurrentiel (d'ordre culturel, économique, etc.) pour le Canada, ou si des mesures réciproques sont en place dans le pays de provenance de ce travailleur. Dans le second parcours, le candidat étranger peut directement soumettre une demande de permis de travail au gouvernement fédéral.

Dans 75 % des cas, ces permis sont ouverts, c'est-à-dire que le statut de travail temporaire n'est pas lié à un employeur. Leur validité pourra généralement atteindre trois ans, avec possibilité de renouvellement pour certains types de permis.

figure

04

Parcours menant au PMI



Source : IDQ et IRCC

QUI SONT LES IMMIGRANTS TEMPORAIRES ?

Des étudiants étrangers qui travaillent

Les détenteurs de permis d'études composent l'une des grandes catégories d'immigrants temporaires au Québec. Actuellement, un assouplissement provisoire apporté à la réglementation permet aux étudiants étrangers de travailler le nombre d'heures voulues tout en continuant à faire leurs études, principale raison de leur présence sur le territoire canadien. Le travail qu'effectuent les étudiants étrangers n'est pas encadré par un permis de travail fermé associé à un seul employeur. En 2018, 44 % des étudiants étrangers du niveau postsecondaire ont déclaré un revenu au Québec. On sait aussi que ceux-ci travaillent principalement dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, du commerce de gros et de détail et des services aux entreprises. Ces types d'emplois s'inscrivent dans une logique de séjour court, de quelques années.

Des permis de travail humanitaires pour les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile peuvent obtenir un permis de travail pour raisons humanitaires. Le délai de traitement entre l'obtention de ce permis et la décision du gouvernement fédéral sur leur statut de réfugié peut être long. Lorsqu'une demande d'asile est jugée recevable, une personne qui entre au Canada peut parfois attendre jusqu'à trois ans avant que son dossier de demandeur d'asile soit analysé.

En raison du nombre important de demandeurs d'asile actuellement présents au Québec, les plafonds imposés par le gouvernement provincial pour la résidence permanente de cette catégorie d'immigrants (7 500 en 2024) pourraient créer un goulot d'étranglement et limiter le nombre de personnes susceptibles d'obtenir ce statut. Actuellement, les délais peuvent atteindre de nombreuses années. Il s'agit donc d'un bassin de travailleurs qui pourrait séjourner longtemps au Québec.

L'IMPACT DE L'IMMIGRATION TEMPORAIRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

ce qu'il faut retenir

- **Contribution des immigrants temporaires à la croissance de la population active** : entre 2015 et 2023, la croissance du bassin de travailleurs potentiels a entièrement reposé sur l'immigration permanente et temporaire au Québec. Mais le bond de l'immigration temporaire en 2023 a changé la donne. La population active a fait s'est accrue de près de 100 000, contrastant avec une moyenne annuelle de 39 000 personnes observée entre 2015 et 2022.
- **Risque de ralentir les transformations nécessaires** : L'immigration allège certaines pressions sur le marché de l'emploi alors que de nombreux baby-boomers prennent leur retraite mais une offre trop importante de travailleurs étrangers temporaires pourrait ralentir les investissements nécessaires à l'amélioration de la productivité au Québec.
- **Une solution partielle aux pénuries de main-d'œuvre** : Trois des secteurs qui enregistrent le plus grand nombre de postes vacants au Québec emploient une part importante d'immigrants temporaires : la fabrication (16 %), le commerce de gros et de détail (12 %) et l'hébergement et la restauration (9 %). Leur présence dans ces secteurs s'explique par les besoins des employeurs mais aussi par les assouplissements mis en place au cours des dernières années. Le recrutement d'immigrants temporaires n'est toutefois pas suffisant pour contrer les pénuries dans les secteurs de la santé et de l'assistance sociale et de la construction où ils restent sous-représentés.
- **Rôle spécifique du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)** : Avec 59 820 détenteurs de permis, le PTET est le principal programme permettant aux entreprises de recruter des travailleurs à l'étranger pour combler des postes qu'elles ne parviennent pas à pourvoir à l'échelle locale. Si près du quart (23 %) des permis octroyés par le PTET sont attribués aux ouvriers du secteur de l'agriculture, le secteur de la fabrication et celui des technologies de l'information recrutent de plus en plus par le biais de ce programme.
- **Importance du Programme de mobilité internationale (PMI)** : Avec 107 615 détenteurs de permis, le PMI est le plus important canal d'immigration pour les travailleurs temporaires au Québec. Si ce programme ne vise pas spécifiquement à combler des postes vacants, il permet de faire venir une main-d'œuvre très qualifiée. Près de la moitié (41 500) des bénéficiaires du PMI en 2023 étaient des diplômés de collèges et d'universités québécoises qui ont choisi de prolonger leur séjour. Ce sont des candidats privilégiés pour l'immigration permanente.

3.1

Le principal moteur de croissance du bassin de travailleurs

Les immigrants temporaires permettent d'accroître l'offre de main-d'œuvre

La première contribution de l'immigration est de nature démographique. La population du Québec vieillit, tant et si bien que le nombre de personnes nées au Canada dans sa population active stagne depuis plusieurs années. Cette situation s'observe également dans le reste du pays.

Ainsi, au Québec, entre 2015 et 2023, la croissance du bassin de travailleurs potentiels a entièrement reposé sur l'immigration. Plus spécifiquement, les immigrants permanents ont permis d'ajouter 272 000 personnes à la population active au cours de cette période et les immigrants temporaires, 112 000, pour un total de 384 000 personnes issues de l'immigration. En parallèle, la proportion de personnes nées au Canada au sein de la population active enregistré une baisse de 54 000 au Québec.

Avec l'ajout de près de 100 000 personnes, la population active a fait un bond important au Québec en 2023, contrastant avec une moyenne annuelle de 39 000 personnes observée entre 2015 et 2022.

En permettant d'élargir le bassin de travailleurs potentiels, à un moment où les baby-boomers sont nombreux à prendre leur retraite, l'immigration allège certaines pressions sur le marché de l'emploi. Au Québec, 86 personnes âgées de 20 à 29 ans intègrent le marché du travail pour chaque 100 personnes âgées de 60 à 69 ans qui le quittent.

Un impact variable sur la croissance économique

En règle générale, l'immigration a des incidences économiques positives sur la société québécoise. Mais les travaux effectués par l'IDQ au cours des dernières années ont établi qu'il n'existe pas de nombre optimal d'immigrants que le Québec devrait accueillir chaque année. Bien que l'augmentation du nombre d'immigrants admis entraîne une croissance de la population québécoise et stimule l'activité économique, cela ne se traduit pas systématiquement par une augmentation du niveau de vie (mesuré par le PIB par habitant).

L'incidence sur le niveau de vie dépend en grande partie de la qualité et de la rapidité de l'intégration au marché du travail. Au cours des dernières années, cette intégration s'est grandement améliorée. Par exemple, à l'échelle canadienne, le salaire d'entrée des nouveaux résidents permanents dans le cadre de l'immigration économique s'est apprécié de manière importante, ce qui suggère une contribution positive au PIB par habitant. Cependant, ces résultats ne révèlent rien sur l'effet à plus long terme d'une hausse de l'immigration temporaire, qui n'est pas sélectionnée selon les mêmes critères. Combien de ces nouveaux arrivants resteront sur le territoire ? Leur intégration au marché du travail s'améliorera-t-elle ? En l'absence de ces données, il est impossible de déterminer si le recul du PIB par habitant constaté en 2023, – qui s'explique en partie par l'augmentation substantielle de la population –, représente une tendance durable.

Évidemment, cette façon de mesurer l'apport des travailleurs temporaires ne porte que sur des aspects quantitatifs. Elle ne dit pas si ces travailleurs avaient les qualifications requises, s'ils occupaient les emplois où les besoins étaient les plus grands et si on a pleinement utilisé leurs compétences.

L'immigration temporaire stimule également la demande en main-d'œuvre

L'offre et la demande en main-d'œuvre sont soumises à des dynamiques interdépendantes. Non seulement une offre importante en travailleurs étrangers temporaires pourrait exercer une influence négative sur les salaires des travailleurs locaux, mais avoir aussi pour effet de freiner les investissements en technologies et machineries nécessaires à l'amélioration de la productivité du Québec. Les entreprises qui recherchent une main-d'œuvre à moindre coût pourraient privilégier la satisfaction de la demande immédiate plutôt que de chercher à accroître leur compétitivité à long terme. Ces transformations majeures prennent évidemment du temps, on ne peut donc s'attendre à ce qu'elles se fassent du jour au lendemain.

Cela étant dit, il est aussi possible que la stagnation de la population active qui découlerait d'un apport plus restreint en immigration compromette le développement d'entreprises dans des secteurs où les pénuries de main-d'œuvres sont structurelles et, la capacité du Québec à offrir des services publics adéquats à la population. Tenter de trouver le juste équilibre semble donc la voie à suivre.

3.2 L'immigration temporaire : une solution partielle aux pénuries de main-d'œuvre

Des assouplissements pour des secteurs en difficulté de recrutement

Certains des secteurs les plus affectés par les difficultés de recrutement sont également ceux où l'on trouve un nombre important de travailleurs étrangers. Par exemple, en 2023, 16 % des immigrants temporaires œuvraient dans le secteur de la fabrication (graphique 4), l'un des secteurs qui compte le plus grand nombre de postes vacants, soit 19 000 au troisième trimestre de 2023 (graphique 5), mais aussi les plus difficiles à pourvoir. La situation est similaire dans le commerce de gros et de détail (12 %) ou encore en hébergement et restauration (9 %).

La présence de travailleurs étrangers dans ces secteurs est facilement compréhensible au vu des besoins des employeurs, mais aussi en raison des assouplissements mis en place dans différents programmes d'immigration au cours des dernières années.

Ainsi, depuis janvier 2022, au Québec, des secteurs comme le commerce de gros et de détail, l'hébergement et la restauration ainsi qu'une grande partie du secteur de la fabrication font l'objet de mesures temporaires qui permettent de recruter davantage de travailleurs dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Alors que les employeurs de ces secteurs étaient auparavant limités à embaucher en travailleurs étrangers temporaires que l'équivalent de 10 % de l'ensemble de leurs postes à bas salaire, des allègements temporaires leur permettent désormais de recruter pour 20 % à 30 % de ces emplois.

Le déplafonnement provisoire des heures de travail pour les étudiants étrangers peut également expliquer la hausse d'immigrants temporaires dans les secteurs du commerce de gros et de détail et celui de l'hébergement et la restauration.

graphique

04

Travailleurs temporaires par industrie au Québec en 2023

Part des immigrants temporaires totaux



Note : Les travailleurs de ces secteurs sont exclus en raison de la taille de l'échantillon : Agriculture, Services publics, Foresterie et ressources et Autres services.

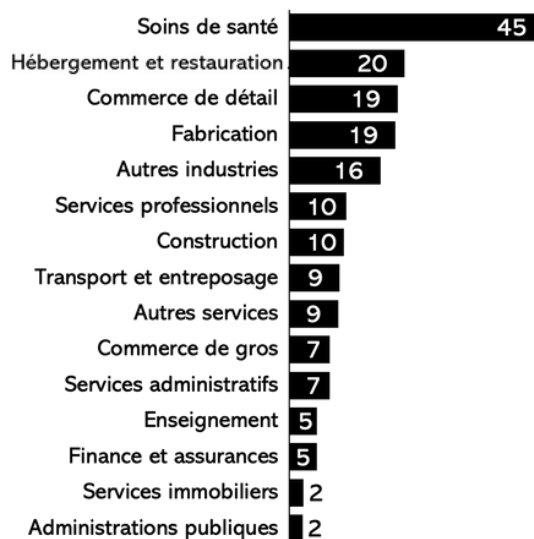
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale

graphique

05

Postes vacants par industrie au Québec

Milliers, troisième trimestre de 2023, données non désaisonnalisées



Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0326-01

L'immigration temporaire sous-représentée dans les secteurs de la santé et de la construction

Actuellement, les travailleurs temporaires demeurent moins présents dans certains secteurs pourtant également aux prises avec d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Ainsi, comparativement aux autres composantes de la population active du Québec, les immigrants temporaires sont sous-représentés dans les secteurs de la santé et de la construction. En 2023, au Québec, 15 % des immigrants permanents ainsi que 13 % des personnes nées au Canada travaillaient dans le secteur de la santé. En comparaison, seulement 8 % des immigrants temporaires travaillaient dans ce même secteur, représentant ainsi une différence de 6 points de pourcentage (graphique 6).

En 2023, bien que le taux de postes vacants se soit légèrement atténué dans l'ensemble de l'économie québécoise, il est demeuré élevé dans le secteur de la santé et l'assistance sociale révélant des difficultés persistantes à recruter.

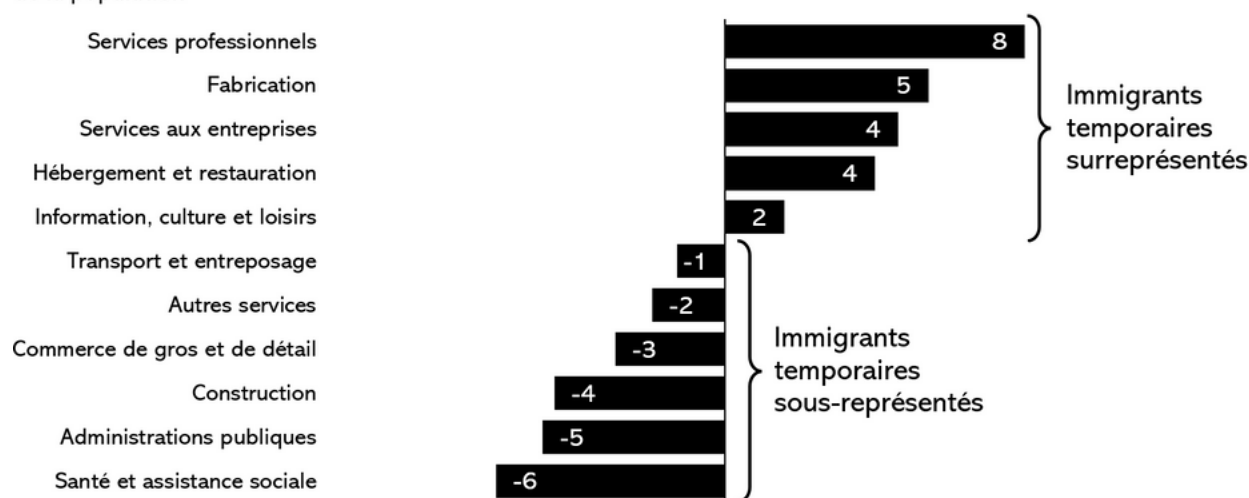
La sous-représentation dans ces secteurs peut s'expliquer par divers facteurs. Dans le cas de certaines professions en santé, les qualifications requises et la reconnaissance des compétences semblent limiter l'accès à l'emploi pour de nombreux immigrants temporaires.

graphique

06

Représentativité des travailleurs temporaires dans certaines industries au Québec en 2023

Points de pourcentage, écart entre la proportion des travailleurs temporaires oeuvrant dans une industrie et le reste de la population



Note : Les travailleurs de ces secteurs sont exclus en raison de la taille de l'échantillon : Agriculture, Services publics, Foresterie et ressources et Autres services. Dans les autres secteurs, les immigrants sont adéquatement représentés.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale

Sous-représentation en construction : un phénomène plus marqué au Québec

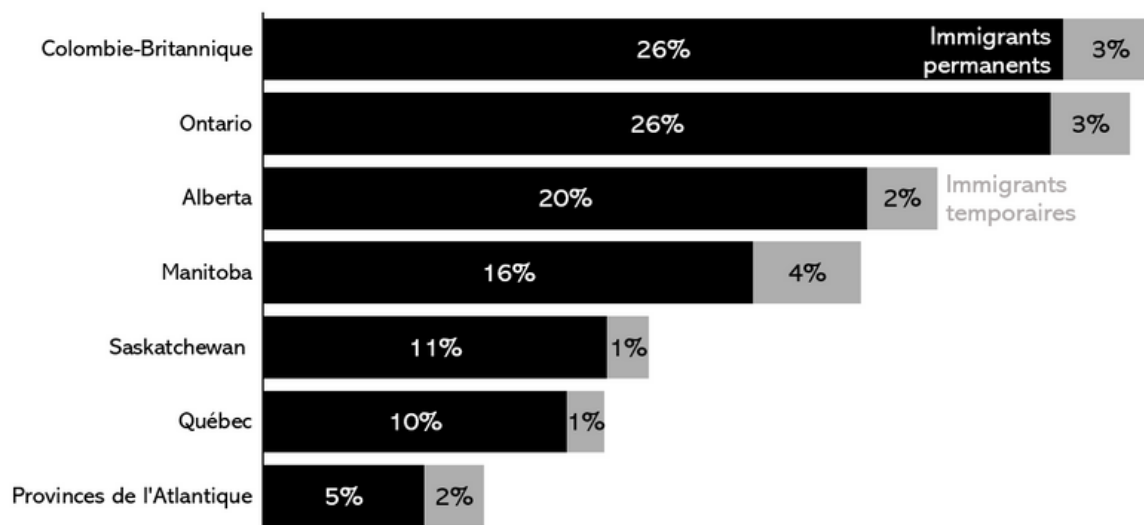
En 2023, les immigrants permanents comptaient pour 19 % des travailleurs au Québec, mais seulement pour 10 % de la main-d'œuvre en construction. Pour leur part, les immigrants temporaires représentaient 3 % des travailleurs au Québec, mais seulement 1 % dans le secteur de la construction (graphique 7).

En contrepartie, en Ontario, les proportions d'immigrants permanents (26 %) et temporaires (3 %) dans l'industrie de la construction avoisinent leur poids dans l'ensemble de l'emploi (respectivement 33 % et 4 %). Cela montre que, malgré les spécificités de cette industrie, l'intégration de travailleurs temporaires pourrait s'améliorer au Québec dans ce secteur.

Cette sous-représentation pourrait en partie s'expliquer par une réglementation plus complexe et contraignante au Québec qui entrave le recrutement de travailleurs étrangers et la reconnaissance de leurs compétences.

Immigrants dans la construction par statut et par province en 2023

Pourcentage des immigrants dans l'ensemble des travailleurs du secteur de la construction



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale

La construction et la santé, les deux secteurs identifiés comme étant prioritaires par le gouvernement du Québec dans l'Opération main-d'œuvre, ont d'ailleurs fait l'objet de premières missions de recrutement à l'international en 2023. Ces efforts pourraient à terme faire augmenter le nombre d'immigrants temporaires travaillant dans ces secteurs. Mais ces profils qui nécessitent des démarches importantes de reconnaissance des qualifications risquent de représenter un important défi d'attraction pour le Québec.

3.3 Pourvoir des postes spécifiques : le cas du PTET

Un programme pour combler les pénuries

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est la principale filière d'immigration temporaire destinée à la sélection de travailleurs étrangers recrutés pour combler des besoins spécifiques à l'économie québécoise. Au 31 décembre 2023, ce programme ne comptait que 59 820 travailleurs temporaires.

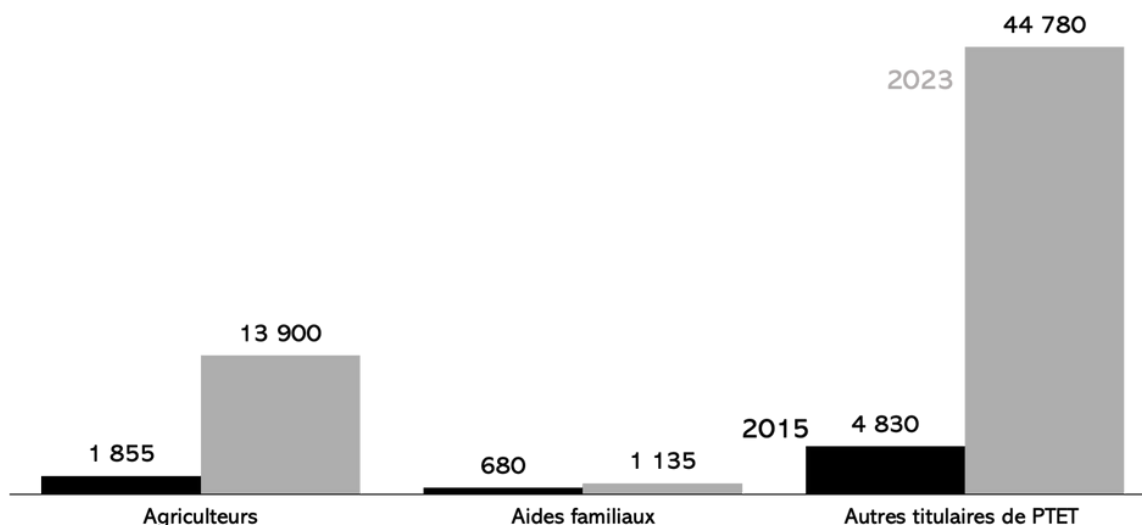
Le PTET est réservé aux emplois que les entreprises ne parviennent pas à pourvoir à l'échelle locale. Pour s'en prémunir, les employeurs doivent obligatoirement démontrer leur incapacité à recruter au Québec, au moyen d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Ce programme délivre des permis de travail fermés à des employés liés à des employeurs ayant un besoin précis. Ainsi, ce programme s'ajuste a priori aux cycles économiques, car les permis ne sont délivrés que si les besoins en main-d'œuvre sont réellement justifiés.

De nombreux travailleurs agricoles

Entre 2015 et 2023, le Québec a enregistré une forte augmentation du nombre de permis de travail issus du PTET. Au cours de cette période, le nombre de permis attribués aux agriculteurs est passé de 1 855 à 13 900, tandis que celui relatif aux aides familiaux a varié de 680 à 1 135. La catégorie « Autres titulaires de PTET » a connu la plus grande hausse, passant de 4 830 à 44 780 permis délivrés (graphique 8).

Titulaires de permis de travail du PTET au Québec selon le programme

Au 31 décembre de chaque année



Source : IRCC

Les profils tendent à se diversifier

Au cours des dernières années, les profils des travailleurs recrutés dans le cadre du PTET se sont diversifiés. Certains assouplissements ont permis aux employeurs de différents secteurs d'y avoir davantage recours dont le processus simplifié qui les soustrait de l'obligation de se soumettre à une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).

À titre d'exemple, le nombre de permis délivrés à des immigrants temporaires pour des emplois dans le secteur de la fabrication a fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, pour le poste de soudeur, son nombre est passé de 60 en 2015 à 1 680 en 2023.

D'emplois qui ne requéraient peu ou à peu près pas de qualifications par le passé, le PTET accueille désormais de plus en plus de professionnels qui oeuvrent dans le secteur des sciences. Ces postes qui exigent des diplômes collégiaux ou universitaires offrent des salaires bien plus élevés. Par exemple, le nombre de permis détenus par des programmeurs a varié de 170 en 2015 à 915 en 2023. Le nombre de permis octroyés pour des emplois dans les ventes et services s'est lui aussi accru.

Le recours au PTET reste toutefois marginal dans le secteur de la santé. Alors qu'en 2015, aucun permis n'avait été délivré pour des postes d'aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires, on en comptait 1 225 en 2023.

tableau

01

Permis délivrés dans le cadre du PTET pour les principales professions occupées

	Nombre de permis délivrés		Niveau de scolarité	Salaire annuel (2020)	Perspectives de main-d'œuvre (2027)
	2015	2023			
Ressources naturelles, agriculture et production connexe					
Ouvriers agricoles	6 670	10 695	Secondaire	29 000	♦
Manœuvres à la récolte	475	6 690	Élémentaire	29 200	♦
Entrepreneurs de services agricoles, ouvriers spécialisés dans l'élevage	15	2 540	Collégial	38 000	♦
Ouvriers de pépinières et de serres	570	2 155	Secondaire	33 600	♦
Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	170	1 330	Secondaire	29 000	◆
Fabrication et services d'utilité publique					
Manœuvres dans la transformation des aliments	225	2 540	Élémentaire	3 000	♦
Bouchers industriels	5	920	Élémentaire	36 000	♦
Ventes et services					
Cuisiniers	75	2 105	Secondaire	27 000	◆
Superviseurs des services alimentaires	25	1 755	Collégial	25 000	♦
Serveurs au comptoir, aides de cuisine	15	1 330	Élémentaire	23 000	◆
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés					
Soudeurs	60	1 680	Secondaire	44 000	♦
Manutentionnaires	0	920	Élémentaire	38 000	◆
Secteur de la santé					
Aides-infirmiers, aides-soignants, préposés aux bénéficiaires	0	1 225	Secondaire	37 000	◆
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés					
Analystes en informatique	135	1 015	Collégial à universitaire	75 000	♦
Programmeurs en médias interactifs	170	915	Collégial à universitaire	68 000	♦

◆ Profession en léger déficit ♦ Profession en déficit

Source : IRCC, [État d'équilibre du marché du travail 2023](#); Gouvernement du Québec, [Explorer des métiers et des professions](#)

Des emplois peu urbains, peu francophones et peu qualifiés

En raison de la nature des emplois qu'ils occupent, les détenteurs de permis du PTET s'installent principalement en dehors de la métropole. Selon les dernières données disponibles, près des trois quarts de ces travailleurs s'établissaient à l'extérieur de la région administrative de Montréal.

L'analyse révèle également que leur connaissance du français est limitée. En 2022, ils n'étaient que 40 % à le parler. Par ailleurs, notons que leur connaissance de l'anglais est également faible. La nature de leurs emplois, notamment en agriculture font en sorte que souvent, ils peuvent accomplir leurs tâches sans connaître l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Ces deux dernières caractéristiques sont liées au fait que la majorité des emplois du PTET exigent peu de qualifications, c'était le cas de 58 % d'entre eux en 2021. Toutefois, on pourrait prévoir une réduction de la part des emplois peu qualifiés résultant d'une accélération des efforts pour recruter des travailleurs plus spécialisés.

Principalement mis en place pour combler des postes qui ne peuvent être pourvus localement, le PTET contribue donc à réduire les difficultés de recrutement. Soulignons toutefois que la solution aux pénuries de main-d'œuvre pour des emplois peu qualifiés ne peut entièrement reposer sur une main-d'œuvre temporaire, à qui on impose souvent des conditions de travail difficiles. Dans certains cas, cette solution peut même avoir des effets pervers, notamment celui de retarder les transformations structurelles et les efforts d'amélioration des conditions de travail ou de la productivité; là où la mécanisation, les nouvelles technologies et la réorganisation des activités pourraient réduire les besoins en main-d'œuvre.

3.4 Des travailleurs qualifiés : le cas du PMI

Le principal programme de permis de travail ne vise pas à pourvoir des postes spécifiques

Premier véhicule d'entrée pour les travailleurs temporaires, le Programme de mobilité internationale (PMI), ne repose pas – dans la très grande majorité des cas – sur un mécanisme d'adéquation entre la sélection des travailleurs étrangers et des besoins spécifiques du marché du travail. Ce programme comptait 107 615 travailleurs temporaires en 2023.

Ce programme regroupe un grand nombre de permis différents, entre autres ceux délivrés pour l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), la mobilité interne des travailleurs dans les grandes entreprises et institutions, les visiteurs commerciaux, les investisseurs, la recherche et le programme Expérience internationale Canada (EIC) qui propose des séjours de deux ans à des jeunes, notamment dans le cadre du programme vacances-travail.

De plus en plus de permis post-diplôme et pour les conjoints

Les deux types de permis les plus fréquemment émis par le Programme de mobilité internationale (PMI) sont les permis de travail postdiplôme (PTPD) dont le nombre s'élevait à 41 500 en 2023 et les permis de travail accordés aux conjoints de travailleurs ou d'étudiants dont le nombre se chiffrait à 22 725 en 2023 (graphique 9).

Une fois leur diplôme d'études postsecondaires ou professionnelles décrochés, les étudiants étrangers peuvent obtenir un PTPD, qui leur permet de rester au Canada pour une durée équivalente à leur programme d'études, jusqu'à un maximum de trois ans. Ce permis est ouvert, c'est-à-dire non lié à un employeur.

Entre 2015 et 2023, le nombre de PTPD a plus que quadruplé au Québec. Cette hausse est plus rapide que celle observée chez les étudiants étrangers, ce qui indique qu'une part croissante des étudiants choisissent de rester au Canada après leur scolarité, du moins pour quelques années.

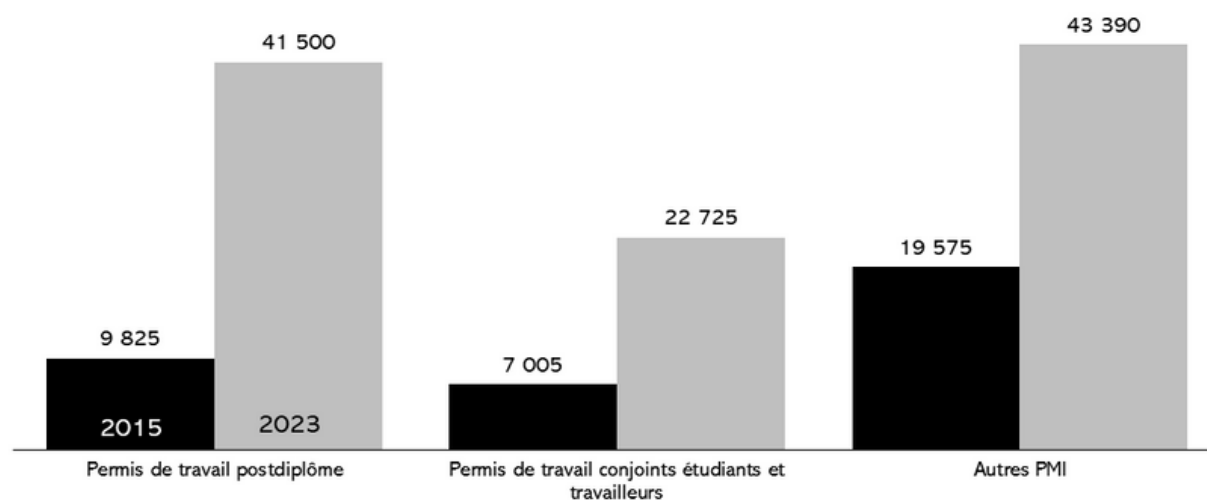
Par ailleurs, le nombre de permis octroyés aux conjoints qui accompagnent un travailleur ou un étudiant s'est, lui aussi, fortement accru. Ainsi, une personne qui présente une demande de permis d'études ou de travail peut être accompagnée d'un conjoint, admissible sous certaines conditions à un permis de travail ouvert lié à la demande principale. Ce type de travailleurs a triplé entre 2015 et 2023.

graphique

09

Titulaires de permis de travail du PMI au Québec selon le programme

Au 31 décembre chaque année



Source : IRCC

Des travailleurs le plus souvent qualifiés

Autre élément à prendre en considération : l'octroi de permis postdiplôme repose en général sur le choix personnel des étudiants étrangers de prolonger leur séjour et non pas sur un mécanisme de triage effectué par des autorités en fonction des besoins du Québec. Ces diplômés devront trouver un emploi sans passer par une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), donc sans se soumettre à un mécanisme de vérification des ressources et besoins locaux.

Les titulaires de PTPD, qui ont par définition un niveau de scolarité élevé, de même que les détenteurs de permis de la plupart des autres volets du Programme de mobilité internationale (PMI), occupent habituellement des emplois qui exigent un niveau élevé de qualifications.

Si ces travailleurs temporaires ne comblent pas nécessairement des besoins spécifiques des employeurs, ils répondent à d'autres besoins importants du marché du travail. Pour assurer sa croissance et miser sur une plus grande productivité, le Québec doit hausser le niveau de compétences et la scolarisation de sa main-d'œuvre. Nombreux sont les travailleurs issus du PMI qui, de par leur qualifications et leur scolarité, contribuent non seulement à élever le niveau de compétences de la main-d'œuvre mais permettent au Québec d'avoir accès à des talents de pointe dans un marché concurrentiel et mondialisé.

3.5

Passage vers l'immigration permanente : surtout pour les titulaires d'un permis du PMI

Pour assurer leur croissance, stimuler l'innovation et accroître leur productivité, les pays industrialisés misent entre autres sur l'attraction de talents étrangers. Cet effort, pour lequel les sociétés sont en compétition, passe en partie par l'immigration et, dans de nombreux cas, par l'immigration temporaire qui constitue une première étape pouvant mener à l'immigration permanente.

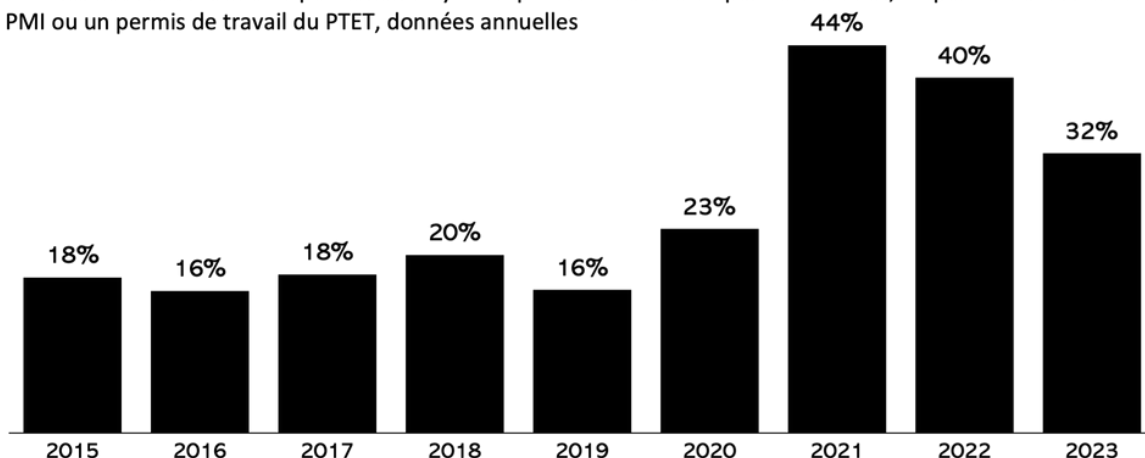
Un nombre croissant de résidents permanents au Québec sont d'abord entrés au pays pour y étudier ou y travailler de manière temporaire. En 2015, 18 % des nouveaux résidents permanents avaient préalablement détenu un statut temporaire. En 2023, cette proportion était passée à 32 % (graphique 10).

graphique

10

Proportion des résidents permanents ayant préalablement détenu un statut temporaire au Québec

Part des nouveaux résidents permanents ayant auparavant détenu un permis d'études, un permis de travail du PMI ou un permis de travail du PTET, données annuelles



Note : Les demandeurs d'asile préalablement sur le territoire et reconnus comme réfugiés ne sont pas inclus ici.

Source : IRCC et calculs de l'IDQ

Cette hausse importante s'explique en partie par le fait que plusieurs immigrants misent sur le statut temporaire comme moyen d'accéder à la résidence permanente. Cette croissance coïncide également avec une volonté désormais plus affichée des gouvernements du Canada et du Québec de retenir les diplômés et les travailleurs après leur expérience temporaire, parce qu'ils estiment que ce groupe cible constitue des candidats de choix à l'immigration permanente.

Dans son Plan d'immigration du Québec 2023, le gouvernement du Québec affirmait vouloir favoriser la sélection permanente de travailleurs temporaires et d'étudiants diplômés au Québec qui répondent aux besoins du marché du travail. Ainsi, ces deux catégories d'immigrants temporaires disposent désormais de voies d'accès privilégiées grâce au Programme de l'expérience québécoise.

Un accès plus important à la résidence permanente pour le PMI, et marginal pour le PTET

Les travailleurs temporaires issus du Programme de mobilité internationale (PMI) se voient davantage accorder la résidence permanente. Ainsi, en 2023, ils représentaient 75 % de ceux qui avaient détenu un statut temporaire avant d'obtenir leur résidence permanente au Québec. Ceci s'explique en partie par le fait qu'ils sont généralement plus qualifiés, avec près de la moitié d'entre eux qui sont diplômés d'un cégep, d'un collège ou d'une université québécoise.

En contrepartie, les travailleurs étrangers temporaires qui exercent une profession peu spécialisée obtiennent le statut de résident permanent dans une plus faible proportion. Au Québec, cette réalité pourrait notamment s'expliquer par l'application d'une grille de pointage sur laquelle reposait la sélection des immigrants permanents économiques et qui pouvait rendre l'accès à la résidence permanente plus difficile pour un travailleur au niveau de scolarité plus faible qu'un travailleur qualifié.

Toutefois, des changements apportés en novembre 2023 à l'approche québécoise de sélection des immigrants économiques pourraient faciliter l'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants aux compétences intermédiaires et manuelles, soit le type de travailleurs qu'on retrouve davantage au sein du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

tableau

02

Nombre de personnes nouvellement admises à la résidence permanente qui détenaient un permis temporaire

	2015	2023	% du total (2023)
Permis d'études	1 575	2 860	17 %
Programme de mobilité internationale	6 440	12 505	75 %
Programme des travailleurs étrangers temporaires	615	1 345	8 %

Note : Les demandeurs d'asile préalablement sur le territoire et reconnus comme réfugiés ne sont pas inclus ici.

Source : IRCC

Une immigration en deux étapes qui ne s'assume pas

L'approche en deux étapes, de l'immigration temporaire à l'immigration permanente, comporte certains avantages.

À long terme, parmi les immigrants permanents les plus qualifiés, ceux qui ont été sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes affichent de meilleurs résultats sur le marché du travail que ceux qui sont passés directement à la résidence permanente. En contrepartie, cet avantage de la sélection en deux étapes ne s'observe pas chez les immigrants temporaires qui occupent des emplois peu spécialisés ou faiblement rémunérés.

Pour les immigrants, cette voie d'accès peut représenter l'occasion d'expérimenter la vie au Québec avant de prendre une décision définitive. Pour les régions, l'expérience de travail avant un établissement permanent peut permettre d'attirer davantage de candidats, qui auront ainsi l'occasion de se créer un réseau et de découvrir un milieu de vie qu'ils n'auraient peut-être pas choisi d'emblée.

Mais cette nouvelle approche en deux étapes semble mal intégrée aux politiques actuelles. Par exemple, le fait qu'un candidat à l'immigration temporaire admette son intention de rester au Canada après un séjour temporaire peut constituer un motif de refus à sa demande. En effet, sur le plan administratif, l'immigration en deux étapes n'est pas clairement définie comme une voie d'accès privilégiée dans les stratégies et les politiques. Pas plus que l'immigration temporaire n'est considérée comme une passerelle vers l'immigration permanente.

Au Québec, le gouvernement a encouragé l'immigration temporaire et reconnu son rôle pour constituer un bassin de recrutement à l'immigration permanente, sans toutefois augmenter ses seuils pour la résidence permanente, sauf pour les diplômés de programmes postsecondaires francophones.

Conclusion

Un modèle à repenser

Permanente comme temporaire, l'immigration fait partie des stratégies utilisées pour répondre aux défis du marché du travail au Québec. Cette étude permet de comprendre que l'effet de l'immigration temporaire ne se limite pas à pourvoir des postes vacants. Cette avenue doit être envisagée dans une perspective plus large, sans pour autant négliger les transformations nécessaires sur le marché du travail.

Face à la hausse de l'immigration temporaire et au ralentissement économique actuel, une analyse approfondie des politiques d'immigration temporaire et de leur incidence sur l'emploi s'avère donc nécessaire.

L'immigration temporaire freine-t-elle les transformations nécessaires ?

Au Québec, les immigrants temporaires exercent diverses influences sur le marché du travail. Tout d'abord, ils contribuent à la croissance du bassin de main-d'œuvre. Certains pourvoient des postes spécifiques pour lesquels on ne trouve pas preneurs à l'échelle locale. D'autres occupent des postes hautement qualifiés à forte valeur ajoutée.

Toutefois, l'apport de ces travailleurs temporaires pourrait-il entraver les transformations nécessaires au marché du travail ? Notre analyse suggère qu'il est essentiel de distinguer l'apport des détenteurs de permis du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui compensent l'absence de candidats locaux, de celui des détenteurs de permis du Programme de mobilité internationale (PMI). Beaucoup plus nombreux, les travailleurs issus du PMI ne comblent pas toujours un besoin de main-d'œuvre spécifique et sont souvent plus qualifiés. Dans cette perspective, ils répondent donc davantage aux objectifs d'immigration permanente, soit d'assurer la croissance démographique et de rehausser les compétences du bassin de main-d'œuvre.

Bien qu'utile à court terme, le recrutement de travailleurs temporaires permettant de combler des postes difficiles à pourvoir pourrait toutefois avoir pour conséquence de retarder l'adoption de pratiques de travail plus durables et avantageuses à long terme. Comme toute transformation, cette dernière comporte donc des risques. Les employeurs qui n'ont pas la marge de manœuvre financière pour investir notamment, dans de la machinerie ou des technologies leur permettant de réduire leur dépendance en main-d'œuvre, pourraient avoir besoin de soutien, car leurs difficultés de recrutement risquent de perdurer pendant cette période de transition. Par ailleurs, cette aide pourrait s'avérer nécessaire pour maintenir certaines activités au Québec ou encore assurer la vitalité des régions.

L'immigration temporaire doit-elle s'aligner avec le cycle économique ?

Le fait que la croissance du nombre de résidents temporaires en 2023 ait coïncidé avec un ralentissement économique soulève certaines questions. Notamment y a-t-il un risque économique à faire venir des travailleurs alors que les opportunités d'emplois se font plus rares ?

Si une partie de l'immigration temporaire (principalement celle issue du Programme des travailleurs étrangers temporaires) se module aux besoins des employeurs, notre analyse montre qu'une grande proportion de cette immigration (le Programme de mobilité internationale, les demandeurs d'asile et les étudiants) ne le fait pas. L'arrivée d'étudiants et de demandeurs d'asile ne vise pas à combler les besoins spécifiques du marché du travail et ne peut donc pas être alignée à un cycle économique.

La délivrance de permis dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) ne correspond pas toujours aux besoins à court terme des employeurs, mais comme elle répond souvent davantage à des objectifs de long terme, il serait donc mal avisé de tenter de l'aligner aux cycles économiques. Précisons également que le Québec dispose actuellement de peu de leviers pour interférer dans l'émission de permis issus du PMI.

Pistes de réflexion

L'augmentation du nombre d'immigrants temporaires modifie profondément la structure de l'immigration au Canada et au Québec. Cependant, cette transformation semble actuellement mal maîtrisée tant par Ottawa que par Québec. En effet, les programmes d'immigration temporaire ne sont pas suffisamment encadrés par des limites précises et font l'objet d'un suivi insuffisant, en partie en raison du manque de données détaillées et précises pour comprendre leur impact sur l'économie.

Cette situation freine la mise en place de politiques proactives et cohérentes, conduisant plutôt à des décisions prises en silos. Dans un tel contexte, il nous apparaît donc essentiel d'élaborer des politiques d'immigration temporaire qui tiennent compte des perspectives de développement économique à moyen terme, favorisant la création d'emplois de qualité et la pleine participation de la main-d'œuvre au marché du travail.

À la lumière de cette analyse, voici quelques pistes de réflexion.

Mieux anticiper et encadrer l'immigration temporaire

L'immigration temporaire, avec ces divers programmes, ne peut être planifiée à l'aide de seuils comme l'immigration permanente, car elle répond à des objectifs pouvant grandement différer.

Cependant, au vu des impacts que l'afflux de nouveaux immigrants temporaires ont sur les enjeux de logement, le dynamisme des régions et la vitalité du français, il s'avère crucial de mieux anticiper et encadrer les mouvements migratoires.

Et faire preuve d'une telle vigilance, est possible compte tenu que l'accueil de ces nouveaux arrivants est en grande partie la résultante de mesures mises en place par Québec et Ottawa. En particulier pour les permis émis dans le cadre du PTET, comme pour les étudiants internationaux, Québec donne son accord par le biais du certificat d'acceptation du Québec.

Mieux arrimer les politiques d'immigration permanente et temporaire

Au cours des dernières années, une augmentation significative du passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente a pu être observée. Ce recours grandissant à l'immigration en deux étapes, où les programmes temporaires deviennent une porte d'entrée vers la résidence permanente, met en lumière la complémentarité grandissante des deux approches. Cette réalité accentue la nécessité de les arrimer de manière plus efficace. Aujourd'hui, les seuils d'immigration permanente ne concordent pas avec les politiques d'immigration temporaire.

Il s'avère donc essentiel, à chaque étape de la réflexion sur les seuils permanents, d'intégrer une analyse des données sur les volumes, la croissance, les caractéristiques et la composition de l'immigration temporaire. Cette approche implique de réfléchir en amont aux ajustements nécessaires à apporter au nombre d'immigrants admis de façon permanente, en tenant compte du flux de résidents temporaires qui empruntent les voies actuellement mises à leur disposition pour accéder à la résidence permanente.

Mieux arrimer les profils des immigrants temporaires aux besoins à long terme du Québec

Au-delà des besoins des employeurs, de nombreux immigrants temporaires répondent à des besoins prioritaires et stratégiques pour l'économie du Québec en occupant des emplois à forte valeur ajoutée ou pour rendre des services publics essentiels.

C'est pourquoi un meilleur arrimage devrait être effectué entre les programmes d'immigration temporaire et les secteurs d'emplois prioritaires ciblés par l'Opération main-d'œuvre du gouvernement du Québec afin de recruter davantage d'immigrants temporaires. Cet exercice exigerait cependant une coordination avec d'autres partenaires et intervenants, notamment les employeurs et les organismes de développement économique.

En matière de rétention, des programmes pilotes d'immigration permanente pourraient être créés pour inciter les travailleurs temporaires les plus qualifiés et les plus alignés aux besoins des secteurs prioritaires et à plus forte valeur ajoutée, à demeurer au Québec. À titre d'exemple, les secteurs de la construction et des technologies de l'information pourraient être priorités.

Améliorer les données sur les immigrants temporaires

Il est souvent difficile d'obtenir un portrait clair des immigrants temporaires au Canada ou de certaines de leurs caractéristiques (région de résidence, langue, emploi occupé, taux de chômage, industrie dans laquelle ils évoluent, niveau de qualification, etc.). Toutefois, pour mieux comprendre leur impact sur la société et l'économie, une meilleure collecte d'informations à l'échelle du Canada, et particulièrement à celle du Québec, s'avère nécessaire. Les renseignements administratifs collectés lors du processus d'immigration et les données détenues par l'Agence du revenu du Canada pourraient être mis à profit par les instituts statistiques, ce qui permettrait de disposer d'informations plus complètes et plus actuelles sur la réalité des immigrants temporaires et ce, sur une base régulière.